



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal de la deuxième séance ordinaire tenue le mardi 10 février 2026
à l'école Notre-Dame-des-Érables à 16 h 30.

PRÉSENCES :

Madame Catherine Jacques	Parent
Madame Tina Champagne	Parent
Madame Vanessa Martel	Parent
Madame Katherine Latulippe	Parent substitut
Madame Annie Boisvert	Enseignante
Madame Marie-Claude Larrivée	Enseignante
Madame Annie Gérardin	Directrice
Madame Jennifer Ten Eyck	Personnel de soutien
Madame Suzanne Casavant	Représentante de la communauté
Monsieur Joël Rouleau	Directeur des services

ABSENCES :

Madame Julie Bergeron	Enseignante
Madame Sarah Boufelfel	Parent substitut
Madame Fanny Dupré-Tardif	Parent
Madame Joanie Breton	Parent substitut

1. MOT DE BIENVENUE

Annie Gérardin accueille les membres. Elle introduit Monsieur Joël Rouleau, directeur des ressources financières du Centre de services scolaires des Sommets, qui sera présent pour notre premier point qui concerne le budget.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La directrice, Annie Gérardin, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 16 h 30.



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

3. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CÉ-25/26 - 001

Annie Gérardin suggère que Jennifer Ten Eyck occupe le poste de secrétaire d'assemblée pour cette séance et les prochaines à venir.

Jennifer Ten Eyck accepte, et Annie se chargera de faire la modification pour la prochaine réunion. Ainsi, Jennifer sera la secrétaire d'assemblée jusqu'à la fin de l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉ-25/26 - 002

Annie Gérardin fait la lecture de l'ordre du jour. Tina Champagne propose que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Appuyée par tous les membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 NOVEMBRE ET DE CELLE DU 25 NOVEMBRE 2025

CÉ-25/26 - 003

Catherine Jacques propose que le procès-verbal soit adopté tel quel.

Appuyée par tous les membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi n'est requis, car le seul sujet concernait le budget, et Monsieur Joël Rouleau est disponible pour fournir les explications.



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

7. ADOPTION DU BUDGET 2025-2026

CÉ-25/26 - 004

Joël Rouleau, directeur des ressources financières, indique qu'il pourra tout expliquer et présenter certains courriels. Si toutefois il ne possède pas toutes les réponses, il pourra vérifier et nous revenir avec l'information.

Fonds 1 : dédié au fonctionnement, il présente le solde de l'année précédente : environ 9 000 \$ restants, dont environ 8 000 \$ ont été reportés à cette année. La balance a été remise au CSS, représentant moins d'un pourcent du budget. Catherine Jacques demande si le Fonds 1 peut être reconduit, car elle ne pensait pas que cela était possible. Joël indique que, parfois, ces montants peuvent être reconduits, mais cela dépend des directives du ministère et des mesures budgétaires en vigueur.

Fonds 2 : Un fond de fonctionnement. Il comprend un montant protégé de 3 801 \$ destiné aux manuels CQQ. Il s'y trouve également un déficit.

Fonds 5 : Un fond à destination spéciale. Il comporte un montant de 5 968 \$ destiné à l'embellissement de la bibliothèque. Il présente un tableau avec les transactions effectuées dans le système pour ce fonds. Au total, le solde prévu pour 2024-2025 s'élève à un surplus de 23 122 \$. Il souligne l'importance d'inscrire précisément dans le fonds 5 le nom du code budgétaire accompagnée de détails, par exemple : Campagne de financement 2025 - Musique, afin de faciliter le suivi et la gestion des fonds selon les projets.

Joël présente l'entente concernant le remboursement de la bibliothèque, conclue le 30 octobre 2023 avec l'ancienne directrice, Isabelle Boucher. Il s'agit d'une entente portant sur plusieurs années.

30 octobre 2023

École Notre-Dame-des-Érables
Projet de la bibliothèque

Coût des travaux (rayonnage)	7 290 \$
------------------------------	----------

Financement proposé

- Montant restant du budget 2022-2023 (MAO)	976 \$
- Budget MAO 2023-2024	1681 \$
- Amortissement prévu sur 3 ans (4633\$)	
o 2024-2025	1544 \$
o 2025-2026	1544 \$
o 2026-2027	1545 \$

Directrice
30 octobre 2023



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Tina indique qu'à la date du 30 octobre 2023, un seul CÉ avait été effectué et aucune autorisation concernant la bibliothèque n'avait été donnée à ce moment-là. Les montants pour la bibliothèque ont été autorisés en mars 2024.

Au début de l'année scolaire 2024-2025, un montant de 4 330 \$ a été ajouté au projet de la bibliothèque, montant distinct des 7 290 \$ initialement attribués à la bibliothèque. Catherine mentionne que ce montant n'a pas été discuté lors du CÉ. Joël précise que les 7 290 \$ proviennent du fonds 2, et non du fonds 5. Le fonds 2 est un fonds où le gouvernement ajoute chaque année de l'argent, ce qui ne concerne pas les campagnes de financement. Il présente également les budgets d'allocation que l'école reçoit pour le fonds 2, comprenant des montants par élève ainsi qu'un petit montant destiné à l'outillage.

Compte (063-2*) (2024-2025)							
Compte	Dépenses			Revenus			Solde
	Budget	Réel	Solde	Budget	Réel	Solde	
063-2-12213-750 Manuel ccq .manuel scolaire	5 069	1 268	3 801				3 801
063-2-12600-790 Musique .autres équipem		525	-525				-525
063-2-21110-610 Direction et soutien prim.mobilier et eq		315	-315				-315
063-2-22110-610 Bibliotheque .mobilier et eq		452	-452				-452
063-2-22110-710 Bibliotheque .mobilier et eq		3 878	-3 878				-3 878
063-2-22200-720 Informatique d'enseignement		541	-541				-541
063-2-22200-969 Inf enseig-general-autres rev spec					633	633	633
063-2-22200-975 Inf d'enseig - general - .participation					0		
063-2-61200-610 Acquisition de mobilier .mobilier et eq	0	126	-126				-126
063-2-61200-710 Acquisition de mobilier	1 247		1 247				1 247
063-2-61200-790 Acquisition de mobilier .autres équipem	-3 088		-3 088				-3 088
Totaux :	3 228	7 105	-3 877		633	633	-3 244

Catherine indique qu'il avait été discuté de réutiliser des étagères pour éviter d'acheter du neuf, mais la décision finale d'opter pour du nouveau a été prise par une seule personne. Elle ajoute que l'ancienne directrice avait également évoqué l'idée d'utiliser du mobilier de seconde main, de le remettre à neuf, de le peindre, etc.

Joël présente le budget 2023-2024, qui a été approuvé par le CÉ, avec un montant de 4 585 \$ consacré au Mobilier, Appareillage et Outillage. Il précise également que la direction détient un droit sur l'utilisation des fonds du fonds 2.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Compte (063-2*) (2023-2024)							
Compte	Dépenses			Revenus			Solde
	Budget	Réel	Solde	Budget	Réel	Solde	
063-2-12300-630 Education physique .équipement spé		1 144	-1 144				-1 144
063-2-61200-610 Acquisition de mobilier .mobilier et eq		0					
063-2-61200-710 Acquisition de mobilier	4 585	8 842	-4 257				-4 257
063-2-62200-610 Cons. imm. batisse - mob & equip bureau		0					
Totaux :	4 585	9 986	-5 401				-5 401

Annie Boisvert rappelle qu'il y avait été discuté de faire une demande de subvention auprès de Desjardins par l'ancienne directrice, Isabelle. Tina ajoute que l'ancienne directrice envisageait de demander un montant de 8 000 \$ à Desjardins.

Katherine Latulippe demande qui a un droit de regard sur les directions. Joël explique qu'il ne consultera pas tous les procès-verbaux, mais que les directions assurent un suivi avec le CSS. Il précise qu'il n'est pas informé des levées de fonds et n'a pas de droit de regard à ce sujet. Ce sont les membres du CÉ qui ont la responsabilité et le droit de superviser les campagnes de financement.

Catherine indique que l'année dernière, l'école avait tout de même absorbé une somme importante. Joël confirme que cela concerne le fonds 1, mais précise que la discussion porte sur le fonds 2.

Catherine se demande pourquoi, lorsque Isabelle a conclu une entente avec le CSS, le CÉ ne semble pas avoir eu de droit de regard à ce sujet. Suzanne Casavant ajoute que la présidente devrait être informée et consulter lorsqu'il y a des ententes de prise avec le CSS. Joël indique qu'il a consulté les personnes en copie dans courriel (Caroline Giguère et Évelyne Girouard) concernant le projet de bibliothèque d'Isabelle.

Tina indique qu'Isabelle n'a jamais obtenu l'autorisation du CÉ pour les montants liés à la bibliothèque.

Katherine ajoute qu'il semblerait que toutes les campagnes de financement de cette année-là aient été utilisées pour payer la bibliothèque, et non seulement la campagne qui avait été autorisée par le CÉ.

Joël mentionne qu'au 30 juin de cette année, nous serons en déficit pour une période de quatre ans supplémentaires si aucune action n'est entreprise.



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Catherine demande si les montants de l'entente ont été pris. Joël indique que le déficit anticipé s'élève à 3 089 \$. Dans le budget de l'année dernière, il restait 1 247 \$, ce qui ne suffisait pas à couvrir les 4 333 \$, entraînant ainsi un déficit. L'année dernière, aucun montant n'avait été transféré.

Joël propose qu'en suivant le plan d'Isabelle, un déficit de 1 545 \$ a été autorisé. Il suggère de prélever 3 376 \$ du fonds 5 de la bibliothèque, qui dispose actuellement d'environ 6 000 \$ de disponible. Cela permettra également d'allouer 400 \$ à Annie Gérardin dans le fonds 2 pour ses petits achats nécessaires d'ici à la fin de l'année.

Joël indique qu'il est possible de remettre la situation à zéro, ce qui constitue une option que nous pouvons envisager en obtenant l'accord du CÉ.

Tina explique que, si l'on revient à 2023-2024, c'est parce qu'Isabelle avait l'intention de remanier la bibliothèque avec du matériel reconditionné, pour un montant d'environ 4 000 \$, et qu'elle n'a rien vu d'autre à ce sujet. Elle ajoute qu'elle n'a jamais compris l'utilisation des 7 000 \$. Joël comprend, disant qu'il y a eu des erreurs de gestion.

Annie Boisvert suggère que nous décidions d'un montant à attribuer, par exemple si nous donnons la totalité, 50 %, ou autre.

Catherine indique que cette année, le MAO a enregistré un déficit, ce qui a conduit à des coupures supplémentaires. Joël précise qu'il n'y a eu aucune coupure dans le fond 2. Catherine demande à Annie Gérardin si des coupures ont été faites, et elle répond qu'il y en a eu dans le fond 1 et le fond 2. Joël explique que, dans le fond 2, il existe des autorisations pour des dépenses provenant du gouvernement. Annie Boisvert mentionne que le manque d'argent dans le MAO est dû au remboursement de certains montants, et Joël ajoute que le montant en négatif correspond à la somme qui sera remboursée. Catherine conclut en précisant que l'entente de paiement est incluse dans le MAO.

Joël souligne avoir été transparent et indique que c'est maintenant au CÉ de continuer. Il explique qu'il est possible d'autoriser un budget déficitaire ou de rembourser 3 200 \$ pour la bibliothèque. Il insiste sur l'importance de poser des questions si quelque chose n'est pas clair, et rappelle que le CÉ a le droit de surveiller et d'avoir un regard sur le budget.

Tina indique que nous sommes ouverts à conclure des ententes, mais qu'il y a aussi une responsabilité qui incombe à quelqu'un d'autre.



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Catherine demande ce qu'est le *Reliquat* et si nous pouvons l'utiliser pour la bibliothèque. Joël répond que non, car il sert à aider des familles dans le besoin et constitue un budget à la discrétion de la direction.

Catherine demande qui assure la communication avec les filles d'Isabelle. Annie Boisvert explique qu'il s'agit d'un organisme, et non d'une seule personne. Le budget des filles d'Isabelle est destiné à aider directement les élèves, notamment pour l'habillement ou d'autres besoins.

Annie Boisvert indique qu'il est maintenant temps de prendre une décision. Joël insiste sur le fait qu'il faut choisir la meilleure option pour les élèves.

Suzanne souligne qu'il est important de laisser des traces par courriel. Joël ajoute qu'il est également essentiel de tout consigner dans les procès-verbaux.

Catherine demande de laisser une note au CSS concernant ce qui s'est passé, afin d'assurer une surveillance sur les actions des directions lorsque des ententes de paiement s'étalent sur plusieurs années ou portent sur des montants importants, comme le 7 000 \$. Joël ajoute qu'il pourra en parler à la direction générale.

Annie Gérardin demande si les membres sont prêts à autoriser ou à refuser le budget, suite aux explications de Joël. Elle explique les étapes du processus. En cas de refus, le CSS assurera les suivis nécessaires. Normalement, les budgets doivent être approuvés en décembre.

Joël explique que nous devons utiliser des fonds du fonds 5, sinon nous ne respecterons pas les normes.

Catherine propose de transférer 2 000 \$ du fonds 5 vers le fonds 2.

Katherine demande ce qui se passe si nous approuvons un budget déficitaire. Joël répond que c'est la Directrice générale qui prendra en charge le suivi du budget de l'école.

Tina souligne que personne ne prend les responsabilités nécessaires, ni le CSSDS, ni l'ancienne directrice, Isabelle. Elle exprime un malaise face à cette situation.

Annie Gérardin indique que les campagnes de financement sont destinées aux élèves d'aujourd'hui, et non à ceux des années futures. Les membres du CÉ mentionnent que les élèves ont déjà bénéficié de belles sorties, comme celle



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

à Québec l'année dernière pour les 6e année. L'idéal serait que les élèves profitent de ces campagnes durant l'année en cours.

Les membres du conseil d'établissement décident d'allouer 3 376 \$ du fonds 5 (fonds d'embellissement de la bibliothèque) pour couvrir une partie des coûts de la bibliothèque. La balance du fonds 5, sous le nom d'embellissement de la bibliothèque, sera renommée « *Campagne de financement* ». Avec le reste du montant, des activités pour les élèves pourront être organisées, notamment une sortie avec nuitée pour les élèves de 5e et 6e année.

Le budget est approuvé, la proposition venant de Katherine et appuyée par Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. VOUVOIEMENT À L'ÉCOLE : BESOINS

Annie Gérardin indique que plusieurs écoles ont déjà commencé cette démarche, surtout les écoles secondaires, mais qu'elle ne l'a pas lancée en janvier. Nous avons jusqu'à la fin de l'année pour la mettre en place. Une école a commencé doucement, en utilisant le vouvoiement avec les enseignants(e)s « *monsieur* », « *madame* » et les visiteurs. Ce sera à l'équipe école de décider du moment approprié pour son déploiement. Nous devons également modifier notre code de vie pour y inclure le vouvoiement. Annie Boisvert fait remarquer que le lien avec l'enfant est souvent plus facile sans le vouvoiement. Katherine demande si cette question est vraiment cruciale, car il y a d'autres priorités plus importantes. Annie Gérardin précise qu'une proposition sera présentée à l'équipe école pour discussion au CÉ.

9. BIENS ET SERVICES POUR L'ÉCOLE : BESOINS

Annie Gérardin demande si l'école a des besoins spécifiques. Tina répond qu'il y a effectivement un besoin pour la flotte informatique. Annie Gérardin reviendra au CÉ avec la liste des besoins et les prix. Il y a également un besoin de ventilateurs, qui avaient déjà été autorisés l'année dernière, soit un ou deux. De plus, il faudrait des toiles pour la classe de 1re-2e année, car elle reçoit du soleil des deux côtés.



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

**10. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT POUR LE SERVICE DE GARDE EN
2026-2027**

Annie Gérardin explique que le service de surveillance à Lawrenceville existe déjà. Elle a un rendez-vous prévu en mars ou avril pour en discuter, et elle abordera ce sujet avec sa collègue de l'école Saint-Laurent. Elle reviendra avec une mise à jour à ce sujet.

**11. PLANIFICATION – APPROBATION DES PROCHAINES SORTIES
SCOLAIRES**

CÉ-25/26 - 005

Marie-Claude Larrivée organise une sortie de fin d'année pour les élèves de 3e à 6e année, avec un coût d'entrée de 575 \$ et des frais de transport en autobus estimés à 1011,78 \$ pour l'activité Arbre en arbre à Drummondville le 16 juin 2026. Les parents seront invités à payer 20 \$, le reste étant financé par le fonds 5. Les familles en difficulté sont encouragées à nous en informer afin que nous puissions leur offrir une aide financière dans le cadre du fonds 1.

Annie Boivert propose, et Marie-Claude Larrivée appuie.

Annick Côté, une autrice, viendra à l'école pour une journée dans chacune des classes. Le coût total est de 662,50 \$. Le montant sera prélevé dans le fonds 1, mais si celui-ci n'est pas suffisant, la balance sera payée à partir du fonds 5.

Catherine propose et elle est approuvée à l'unanimité.

Une sortie de fin d'année pour les élèves de 5e et 6e année, accompagnés de parents, est prévue au Boot Camp à Hatley, avec un minimum de 20 élèves requis. La participation des élèves d'une autre école reste à confirmer, et la date devra être fixée ultérieurement. Ce point nécessite une revue, car les coûts ne sont pas encore officiels et devront nous être communiqués prochainement. De plus, les antécédents judiciaires des parents devront être vérifiés à l'avance.

12. OPP

Tina Champagne informe qu'elle a obtenu une réponse favorable de l'Abbaye Saint-Benoît-de-Lac pour notre prochaine campagne de financement. Il est



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

également possible d'y ajouter des saucisses et des produits d'érable. Tina sollicite les membres pour la répartition de la gestion des autres courriels.

13. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

Annie Gérardin présente le document concernant la sélection de la direction d'école, en précisant que jusqu'à trois compétences importantes doivent être retenues. Elle laisse la feuille aux membres. Une fois la sélection effectuée, la présidente doit la signer et la remettre à Annie Gérardin. Elle souhaite une bonne fin de soirée à tous avant de quitter la salle. Les membres discutent entre eux afin de parvenir à une décision commune.

14. VARIA

- a) Photographie : Nous devons fixer une date. La première proposition est le 9 septembre à 8h00, avec des photos à l'extérieur si possible. Katherine va transmettre l'information à Fanny Dupré-Tardif pour qu'elle contacte la photographe pour confirmer cette date. Si celle-ci n'est pas disponible, la seconde date proposée sera le 10 septembre.

15. PAROLE AUX MEMBRES

- **Direction** : C'est le deuxième CÉ pour Annie, elle n'a rien à signaler. Elle continue de se familiariser avec les budgets et découvre le milieu, qu'elle trouve très agréable. Son défi principal est d'apprendre le nom des élèves.
- **Parents** : Catherine Jacques demande s'il serait possible d'ajuster la grille-matière afin que Simon puisse avoir des heures en classe (1h30 en ressource) l'année prochaine. Peut-on envisager de faire une proposition pour reconduire cette formule si cela est faisable ?
- **Enseignants** : Aucun commentaire.
- **Membres de la communauté** : Suzanne aura quelque chose à présenter lors du prochain CÉ.



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**

Centre
de services scolaire
des Sommets
Québec

No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CÉ-25/26 - 006

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Annie Boisvert propose que la séance soit levée à 19 h 09. Il est appuyé par Catherine Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Tina Champagne, présidente

Annie Gérardin, directrice